

Liberté Égalité Fraternité

> La commune de Landépereuse fait aujourd'hui partie de la nouvelle commune de Mesnil-en-Ouche.

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

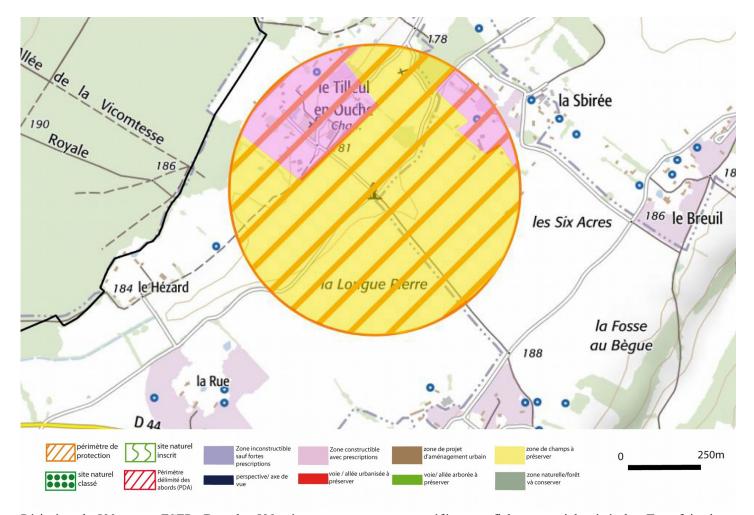
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 22 février 2019 – Alexia BOUTIGNY, France POULAIN

Mesnil en Ouche > Menhir de Landépereuse

Le menhir de Landépereuse dit de la « Longue Pierre » a été classé monument historique le 22 juin 1911.

Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Grès de 2 m 40 de hauteur, 1 m 80 de large et 0 m 80 d'épaisseur. Situé au milieu d'un affleurement de grès tertiaire, il fut peut-être déplacé. En 1910, L. Coutil en fouilla l'angle sud-est et découvrit que la base du bloc était enfoncée de 1 m 20 dans le sol. Il mis au jour d'importants blocs de calage (12 gros de 60 à 40 cm de diamètre et une quarantaine de pierres de 20 à 30 cm) ».



Périmètre de 500m avec ZSFP: Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le monument



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Gisay la Coudre »

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué périmètre de 500 m (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20 cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du monument.

